

Plan d'urbanisme et de mobilité durable (PUMD)

Rapport de consultation

Consultation tenue le 27 mars 2024

VILLE DE SAINT-JÉRÔME | L'ATELIER URBAIN
Crédit photo : André Bernier



Table des matières

1 Démarche de consultation 3

La démarche de consultation du Plan d'urbanisme et de mobilité durable (PUMD)	4
Consultation citoyenne du 27 mars 2024	5
Point sur les mémoires et les idées reçues	6

2 Faits saillants 7

3 Idées, préoccupations et recommandations émises 9

Le PUMD et la démarche d'élaboration	10
Trois axes sur lesquels s'appuie le PUMD	11
STRATÉGIE 1 – Croissance et milieux de vie inclusifs	12
STRATÉGIE 2 – Pôles de quartiers	15
STRATÉGIE 3 – Trame verte et bleue	19
STRATÉGIE 4 – Patrimoine et paysage	23
STRATÉGIE 5 – Développement industriel	27
Mobilité durable	28
Affectations du sol	32

4 Annexes 34

Annexe 1 Liste des mémoires	35
Annexe 2 Liste des idées	36

Démarche de consultation



La démarche de consultation du Plan d'urbanisme et de mobilité durable (PUMD)

Les faits saillants

Plus de 500 personnes participantes

Une démarche jalonnée par différentes activités participatives s'adressant à la population et aux personnes impliquées dans le développement de la Ville.

- Une commission spéciale mise sur pied pour le plan d'urbanisme
- Six tables sectorielles de travail rassemblant professionnels de la Ville et parties prenantes
- Une préconsultation citoyenne ayant rassemblé 225 participants
- Un forum immobilier ayant rassemblé 70 parties prenantes
- Une consultation citoyenne ayant rassemblé 150 participants

Les grandes étapes de la démarche

PRINTEMPS 2022	Démarrage du projet
ÉTÉ 2022	Mise sur pied de la commission spéciale
AUTOMNE 2022	Tables sectorielles <ul style="list-style-type: none">• Identité• Trame verte et bleue• Population et habitation• Commerces, industries et institutions• Mobilité• Design urbain
	Signature d'une entente avec le CISSS des Laurentides pour effectuer une évaluation d'impact sur la santé (EIS)
9 MARS 2023	Consultation citoyenne
PRINTEMPS-ÉTÉ 2023	Rédaction des versions préliminaires des projets de règlements
26 OCTOBRE 2023	Forum immobilier avec les acteurs du milieu
PRINTEMPS 2024	Consultation citoyenne sur les versions préliminaires des projets de règlements Dépôt des mémoires et des idées par les citoyens, organismes et partenaires
Nous sommes ici !	Bonification des versions préliminaires des projets de règlements
AUTOMNE 2024	Début du processus d'adoption du règlement sur le Plan d'urbanisme et de mobilité durable (PUMD) ainsi que des autres règlements d'urbanisme visés, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

Consultation citoyenne du 27 mars 2024

Les objectifs

- Présenter à la population une proposition de Plan d'urbanisme et de mobilité durable (PUDM) et les grandes intentions réglementaires.
- Permettre aux participants d'explorer les thèmes intégrés au PUDM et aux règlements d'urbanisme et d'en discuter en visitant les kiosques d'information.
- Récolter les avis de la population par le biais de mémoires et d'idées sur la plateforme Cité de possibilités afin d'orienter la rédaction des projets de règlements avant leur adoption.

Le déroulement

- Nombre de personnes participantes : plus de 150
- Présentation informative
- Table d'information sur le dépôt de mémoires et de commentaires
- Kiosque d'information sur les stratégies
- Espace de rencontre avec les élus
- Kiosque sur la mobilité

Dépôt de mémoires

À la suite de la consultation citoyenne, il a été possible pour les citoyens, organismes et partenaires de commenter plus en détail la proposition de PUDM en déposant un mémoire sur la plateforme Cité de possibilités entre le 1^{er} avril et le 1^{er} mai 2024. Au total, 38 mémoires ont été déposés.

Mur à idées

Il a également été possible de commenter les intentions réglementaires grâce à un mur à idées numérique sur Cité de possibilités. Au total, 107 idées ont été émises.

Point sur les mémoires et les idées reçues

Les 38 mémoires et les 107 idées reçues ont été consolidés en matière d'idées ou de préoccupations ou de recommandations selon les sections suivantes :

- Commentaires généraux sur le PUMD
- Commentaires généraux sur les trois axes
- Stratégie 1 : Croissance et milieux de vie inclusifs
- Stratégie 2 : Pôles de quartier
- Stratégie 3 : Trame verte et bleue
- Stratégie 4 : Patrimoine et paysage
- Stratégie 5 : Développement industriel
- Mobilité durable
- Affectations du sol

Résumé des mémoires provenant d'initiateurs de projets spécifiques

Un nombre significatif de mémoires faisant état de projets immobiliers en cours de planification a été reçu.

Ce type de mémoire présente généralement un projet spécifique et plusieurs requêtes relatives au cadre réglementaire en vue d'en simplifier la réalisation. Il diffère des mémoires reçus de la part de citoyens ou d'organisations qui commentent les propositions du PUMD de manière générale ou sous un angle thématique.

Pour les besoins de ce rapport résumant les mémoires et les idées reçues sur le PUMD, le contenu relatif à des projets immobiliers souhaités par les initiateurs n'est pas relevé. Seuls les avis sur le PUMD et son contenu ainsi que sur les intentions réglementaires générales sont reportés.

Or, il convient de souligner que les requêtes spécifiques de ces mémoires ont été répertoriées et sont analysées dans le cadre de la révision des différents règlements d'urbanisme.

L'ensemble des idées, préoccupations et recommandations ont été compilées suivant les mêmes sections que celles du guide de rédaction des mémoires mis en ligne le 1^{er} avril 2024 .

Les symboles ✓ et leur nombre réfèrent à un commentaire ayant été exprimé plusieurs fois et son nombre d'occurrences dans la section ou la sous-section dans laquelle il apparaît.

Faits saillants



1 Citoyen au cœur du changement

La sensibilisation et l'implication des citoyens sont cruciales pour le succès du PUMD et de sa mise en œuvre. Les citoyens souhaitent être informés et s'engager dans le suivi des cibles et indicateurs du plan. La médiatisation de cibles et d'indicateurs est demandée et favoriserait la transparence du processus.

2 Croissance urbaine équilibrée et durable

La concentration de la croissance dans le périmètre de consolidation urbaine fait l'objet d'un accueil favorable. La croissance projetée et la densification urbaine doivent se faire en considérant la capacité des infrastructures existantes, et la protection des populations vulnérables et des milieux naturels des quartiers visés.

3 Accessibilité et inclusivité du logement

Il y a un besoin important en logements pour répondre à la demande croissante. Ce besoin est particulièrement ressenti pour les logements sociaux et abordables qui permettent de réduire les inégalités sociales.

4 Cadre réglementaire approprié

Des ajustements sont proposés pour simplifier et rendre plus flexible le cadre réglementaire afin de favoriser l'émergence de projets novateurs et de déterminer la mixité en tenant compte du milieu. D'autres propositions visent à bien intégrer le développement urbain à venir.

5 Ville nourricière

Améliorer l'accès aux commerces d'alimentation à pied et encourager des initiatives de production alimentaire de proximité sont des éléments considérés comme essentiels pour des milieux de vie inclusifs.

6 Transformation des quartiers pour tous

Il y a une adhésion à l'idée de transformer les quartiers pour y faire émerger des pôles mixtes qui auront un effet positif sur la santé des personnes et l'esprit de communauté. Une des conditions de succès de ces pôles est de bien les relier aux réseaux de transport actif et d'y fournir des équipements et services répondant aux besoins de toutes les générations.

7 Gestion intégrée des espaces verts

La gestion intégrée des espaces verts vise à renforcer la résilience climatique et l'inclusion sociale en protégeant les milieux naturels et en évitant l'embourgeoisement. Cela nécessite une planification urbaine cohérente comprenant le verdissement et la gestion des ressources comme l'eau, entre autres.

8 Valorisation du patrimoine

La protection et la valorisation du patrimoine et du paysage sont essentielles pour renforcer l'identité culturelle de Saint-Jérôme. L'indication au PUMD des corridors et secteurs d'intérêt ainsi qu'un plan d'action permettraient d'encadrer le développement urbain. Plusieurs initiatives peuvent aussi contribuer à mettre en valeur le patrimoine et le rendre accessible à tous.

9 Amélioration des réseaux de mobilité

La nécessité de réviser et d'optimiser l'ensemble des infrastructures de transport afin de les rendre plus accessibles, sécuritaires et durables tout en réduisant la dépendance à l'automobile est reconnue. Cette optimisation doit inclure le développement des transports actifs, l'amélioration des transports collectifs et l'adoption de nouvelles technologies pour une gestion plus intelligente et flexible des réseaux de mobilité.

Idées, préoccupations et recommandations émises

A large, stylized grey number '3' is positioned on the right side of the page, partially overlapping the main title text.

Le PUMD et la démarche d'élaboration

Quelques commentaires ont porté sur le PUMD dans son ensemble

Le PUMD témoigne d'une compréhension élaborée des enjeux. La démarche suivie est appréciée. Les citoyens souhaitent continuer d'être impliqués et en ce sens souhaitent la diffusion de cibles et d'indicateurs. Les attentes sont élevées envers la mise en œuvre.

Arrimage entre urbanisation et mobilité

L'arrimage entre le Plan d'urbanisme et de mobilité durable est vu d'un bon œil, surtout le long des corridors de mobilité, et les perspectives pour les pôles de quartier sont prometteuses.

Le PUMD met de l'avant une compréhension avancée des enjeux de mobilité et de durabilité

- ✓✓ Le PUMD vise à lutter contre les changements climatiques et à améliorer l'adaptation locale et régionale, notamment en mettant l'accent sur la mobilité durable et l'électrification des transports.

Mise en œuvre du PUMD et son évolution

- ✓✓✓✓ La sensibilisation des citoyens, leur implication et leur engagement sont des conditions de succès pour que les changements souhaités dans le PUMD prennent forme.

- ✓✓ La médiatisation des cibles et des indicateurs du PUMD est importante pour qu'il demeure un document évolutif que tous pourront suivre dans sa progression.

Nécessité de réviser le PUMD plus fréquemment pour maintenir sa pertinence et son efficacité.

Accélérer la mise en œuvre des actions concrètes sans délai.

- ✓✓ Ne pas mettre en œuvre les actions ou ne pas réaliser les études nécessaires à leur réalisation rapidement est considérée comme une erreur, et le retard dans la mise en œuvre du PPU Pôle santé, adopté en 2021, est déploré.

Transformation des milieux de vie et densification

La conversion de certaines artères commerciales en milieux de vie mixtes et d'avant-garde est une stratégie qui dynamisera Saint-Jérôme.

Consolidation du centre urbanisé est vue d'un bon œil.

Mise en garde que si des logements adaptés aux familles ne sont pas construits à Saint-Jérôme, les objectifs visant à limiter l'étalement urbain pourraient échouer, car les familles iront s'installer ailleurs.

Besoins criants en logements de tous genres pour rétablir un équilibre des prix.

Tenir compte des personnes âgées, de leur attachement à leur milieu de vie, de leur stabilité résidentielle, de leur autonomie et de leur mobilité pour favoriser leur indépendance, leur sociabilité, leur intégration et leur santé physique et mentale.

Trois axes sur lesquels s'appuie le PUMD

Dans l'ensemble, les trois axes :

- appellent à revoir nos besoins et nos valeurs et à trouver des solutions adaptées grâce à la participation de citoyens de tous âges, y compris les plus âgés ;
- présentent une vision prometteuse de développement urbain et environnemental visant à renforcer la résilience climatique, à promouvoir des modes de vie sains, à améliorer la santé publique et à réduire les disparités sociales ;
- encouragent des quartiers favorisant une alimentation saine dans une perspective durable et locale.

AXE 1 – RUES DE DEMAIN

S'appuyer sur l'engagement collectif pour aménager des rues durables

- ✓✓ Accentuer la sécurité des piétons est un incontournable pour réduire la dépendance à la voiture.

Bien entretenir les trottoirs et aménager des voies cyclables et des traverses piétonnières sécurisées.

Assurer un accès aux commerces sans danger pour piétons et cyclistes.

Veiller à ce que les citoyens s'engagent dans la transformation des rues.

Réduire la place du stationnement et les ratios de stationnement.

AXE 2 – URBANISME BIENVEILLANT

Construire des milieux de vie bienveillants et en santé pour tous

Inclure les populations vulnérables, notamment les personnes âgées, dans les modifications des quartiers pour éviter un sentiment d'exclusion.

Réfléchir aux impacts à long terme pour éviter que ne s'aggravent les crises climatiques, du logement, sociales et environnementales par des décisions à court terme.

- ✓✓ Favoriser des milieux de vie plus complets, denses, mixtes et connectés avec les axes commerciaux, les lieux de rassemblement et les espaces verts.

- ✓✓ Aligner immédiatement les projets actuels de multi-logements sur cet axe afin qu'ils servent d'exemples pour l'avenir.

- ✓✓ Densifier et délaissier les modèles d'habitation de basse densité qui ne sont plus viables économiquement et socialement.

AXE 3 – RÉGÉNÉRATION DE LA NATURE

Régénérer la nature de la ville verte et bleue, un projet à la fois

- ✓✓ Préserver la nature avant de penser à la régénération.

- ✓✓✓ Préserver les arbres matures et les espaces verts existants à travers tous les quartiers.

Clarifier les intentions pour la végétalisation des quartiers existants.

Ajouter des zones ombragées dans les projets de réaménagement des rues et trottoirs.

Intégrer des solutions pour l'entreposage et la gestion de la neige dans les plans de régénération.

STRATÉGIE 1 – Croissance et milieux de vie inclusifs

Les préoccupations et les idées

Encadrement réglementaire associé à la construction d'habitations

Besoin d'une réglementation claire pour encadrer la mixité dans les projets immobiliers.

Appréciation pour le règlement sur le zonage incitatif permettant une plus grande densité, avec une proportion de logements sociaux et abordables, ainsi qu'un processus simplifié pour les projets à but non lucratif.

Ne pas s'inspirer de l'exemple de Montréal avec le règlement d'inclusion de logement social (20-20-20) qui s'est avéré peu concluant.

Développement urbain durable

✓✓ S'attarder au réalisme de la croissance démographique visée par rapport aux infrastructures existantes.

Importance de la santé et du bien-être dans les objectifs du développement durable.

Préoccupation sur les effets des matériaux de construction sur la santé des occupants des futurs bâtiments.

Préoccupation sur les unités d'habitation accessoires isolées qui requièrent des espaces de stationnement et qui réduisent l'espace vert au sol.

Problème de l'augmentation de la taille des logements et des superficies résidentielles qui requièrent de plus en plus d'espace.

Inclusivité

✓✓ Importance de la cocréation et du dialogue entre citoyens, urbanistes, et experts.

✓ Nécessité de combler les besoins de base
✓✓ de la population, à savoir un logement
✓✓ abordable, de taille adéquate et en bon état.

Lutter contre la pauvreté et réduire les inégalités. La mixité sociale et l'inclusivité sont essentielles au PUMD.

On constate une adhésion à la concentration de la croissance à l'intérieur du périmètre de consolidation et à la densification des quartiers centraux, cependant des préoccupations sont exprimées notamment quant à la capacité des infrastructures et à la réponse aux besoins de base, spécialement en matière de logement. On souligne l'importance des échanges entre les parties concernées pour trouver des solutions inclusives.

Logements abordables et sociaux

✓✓ Nécessité d'établir des cibles quantitatives ambitieuses pour les logements sociaux et abordables.

✓✓ Pénurie marquée de logements
✓✓ accessibles et sociaux à Saint-Jérôme.

Difficulté des coopératives d'habitation et des organisations à but non lucratif (OBNL) à trouver des terrains pour leurs projets.

«L'habitation joue un rôle irréfutable sur la santé et le bien-être de la population. ... On ne peut que saluer la volonté de Saint-Jérôme dont l'un de ses objectifs du PUMD est d'assurer la construction de 500 nouveaux logements par année incluant une proportion de logements abordables.»

- DSP Laurentides

STRATÉGIE 1 – Croissance et milieux de vie inclusifs

Les recommandations

Assurer la qualité de vie

- ✓✓ S'assurer de la capacité des infrastructures (eau potable, écoles) avant d'atteindre les cibles de densification.
- ✓✓✓ Prévoir des normes et des critères de construction qui maintiennent l'intimité, l'ensoleillement et la circulation d'air des propriétés voisines.
- ✓✓ Recourir à des programmes de financement comme ceux de la Société d'habitation du Québec (SHQ) ou de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour encourager la rénovation de logements dans des secteurs résidentiels dégradés et l'amélioration de la performance environnementale des bâtiments.

Soutenir financièrement l'utilisation de matériaux de construction écologiques.

Entrer dans une nouvelle ère d'urbanisation

Adhérer à l'alliance ARIANE et appuyer la déclaration pour une Politique nationale d'aménagement du territoire.

- ✓✓ Appliquer un « test climat » ou un « crible de la transition » pour évaluer les interventions en matière de planification urbaine et de projets majeurs et s'assurer qu'ils contribuent au développement urbain durable.

Informé et sensibiliser la population sur les bienfaits de la densification à l'échelle humaine et de la consolidation des milieux de vie.

Développer sans exception à l'intérieur des périmètres d'urbanisation existants.

Planifier le développement territorial en favorisant systématiquement la sécurité alimentaire et les systèmes alimentaires de proximité.

Se doter de mécanismes pour empêcher que des intérêts privés exercent une influence indue sur les décisions touchant le territoire ou les milieux naturels.

Les recommandations portent principalement sur le soutien à l'offre de logement et les mesures à considérer en vue d'offrir des logements abordables ou sociaux et sur l'intégration de grands projets au cadre existant, notamment en vue du respect des qualités (intimité, ensoleillement) des propriétés voisines.

Arrimer la densification à la mobilité

Prévoir des solutions de stationnement adéquates avant d'autoriser des logements additionnels.

Bonifier l'offre en transport collectif avant de densifier pour réellement créer un changement de mode de vie.

- ✓✓ Diminuer, voire éliminer les ratios de stationnement minimums ou imposer un ratio maximal afin de permettre plus de logements, d'espaces verts et de lieux de rassemblement.

Encourager l'arrimage entre la croissance orientée près des corridors de mobilité et des pôles de quartier.

Augmenter les seuils minimaux de densité à l'hectare, surtout le long des axes structurants afin d'atteindre les objectifs de développement.

Propulser la construction de logements abordables et sociaux

Viser un minimum de 20 % de logements abordables, sociaux ou familiaux, en mettant en place des mesures pour atteindre cette cible sur l'ensemble de la ville.

Intégrer des mesures incitatives pour les promoteurs immobiliers afin d'assurer une diversité de logements accessibles à tous les revenus.

Intégrer fermement les principes de mixité sociale dans le règlement d'urbanisme.

✓✓✓ Soutenir l'émergence de logements coopératifs ou soutenus par des organismes à but non lucratif.

✓✓✓ Soutenir et prioriser la construction de logements à prix modiques pour les familles moins aisées et monoparentales.

✓✓ Mettre à profit les propres ressources de la Ville pour la mise en place de projets de logement social, notamment par un plus grand recours à la maîtrise foncière, au lieu d'obliger les acteurs traditionnels du logement privé à construire du logement social.

Construire un centre d'hébergement pour personnes itinérantes et inclure des services de réinsertion sociale.

✓✓ Créer un nouveau règlement qui permettrait à la ville de subventionner ou d'accorder un crédit de taxes pour les projets d'immeubles sociaux ou abordables.

Favoriser le zonage incitatif pour stimuler la construction de logements abordables et sociaux et intégrer le zonage incitatif à un règlement d'inclusion.

Assujettir les demandes de démolition de logement à des critères visant à éviter la perte de logements qui répondent aux critères d'abordabilité.

Soutenir la diversification de l'offre en logements

✓✓ Autoriser les logements additionnels et les unités d'habitation accessoires isolées pour tous les types d'habitation.

✓✓ Soutenir l'offre en logement pour les familles.

Permettre une diversification du type d'unités résidentielles dans le quartier Lafontaine près de la nouvelle école primaire.

Appuyer l'émergence et la consolidation d'écoquartiers, écohameaux, écovillages.

✓✓✓ Encourager des projets immobiliers qui combinent espaces commerciaux et logements mixtes.

Rendre la ville plus inclusive

✓✓✓ Organiser des rencontres de cocréation avec les citoyens, les experts et les élus pour développer une vision commune de la ville et des milieux de vie.

Intégrer les savoirs, savoir-faire et savoir-être ancestraux et territoriaux nordiques, notamment en reconnaissant l'apport des Peuples autochtones.

Planifier des aménagements urbains qui tiennent compte de la réduction des inégalités et de la consommation responsable.

✓✓ Concevoir des immeubles répondant aux normes de l'accessibilité universelle et pouvant s'adapter aux besoins des personnes âgées et des personnes vivant avec une limitation fonctionnelle.

Arrimer le PUMD avec les recommandations du plan d'action final 2022/2026 de la démarche Municipalité amie des aînés.

Concevoir des environnements extérieurs stimulants pour les personnes atteintes de troubles de la mémoire ou du spectre de l'autisme et leurs proches aidants.

Revoir le cadre réglementaire

Simplifier et mieux structurer la réglementation normative et mieux organiser les décisions discrétionnaires grâce à des critères et à des objectifs clairs et intelligents.

Simplifier la réglementation ou retirer les obstacles qui freinent la construction dans certains secteurs et qui ont des répercussions sur le prix des logements.

✓✓✓ Montrer une plus grande flexibilité dans le cadre réglementaire pour permettre l'émergence de projets novateurs grâce à des objectifs et critères forts et clairs relatifs à l'insertion et l'intégration architecturale qui ne reposent pas sur le maintien du statu quo.

Ne pas limiter les usages et les typologies, mais permettre au marché et aux conjonctures de dicter les activités, formes et gabarits, autant au niveau résidentiel que commercial.

« En cette période de crise du logement, l'offre résidentielle doit être l'élément central, au cœur de toute vision de développement pour la ville de Saint-Jérôme. »

- DKA

STRATÉGIE 2 – Pôles de quartiers

Les préoccupations et les idées

La mixité des usages pour répondre aux besoins en matière de commerce et de service de proximité ainsi que la densification le long des corridors de mobilité ou la conversion d'artères en milieux mixtes reçoivent un accueil favorable. La répartition équitable sur le territoire des parcs, équipements collectifs et services urbains en tenant compte de la croissance de la population et des besoins de tous les âges doit faire partie des interventions pour créer des pôles mixtes.

Vie de quartier

- ✓✓ Besoin de commerces de proximité pour les habitants des quartiers densifiés.
- Importance de la mixité d'usage pour l'accès à des commerces et services de proximité.
- ✓✓ La conversion de certaines artères commerciales en milieux de vie mixtes revitalisera la ville et créera des environnements de vie plus agréables.
- ✓✓ Nécessité d'intégrer des équipements et services urbains équitablement répartis à travers la ville.
- ✓✓ Prévoir suffisamment de parcs de voisinage et de parcs de quartier, et ce, proportionnellement à l'augmentation de la population prévue.

Réfléchir aux besoins évolutifs des personnes, dont les personnes âgées, et prévoir l'accessibilité des aménagements projetés aux personnes pouvant avoir des limitations fonctionnelles.

Le mécanisme d'augmentation des parcs et places publiques grâce à la cession de terrains par les promoteurs lors de grands projets est salué.

Offre alimentaire locale

- ✓✓✓ Réfléchir à une stratégie de système alimentaire de proximité pour favoriser la sécurité alimentaire, l'autonomie des communautés et l'équité.
- Présence de déserts alimentaires, notamment au centre-ville.
- ✓✓ Bénéfices des jardins partagés pour l'alimentation et la communauté.

« Le renforcement des pôles de quartier peut contribuer à créer des communautés dynamiques et vivantes. Cela pourrait encourager les activités commerciales locales et renforcer le sentiment d'appartenance des résidents. »

- Marie-Ève Pasquin, Architecte,
DZZLNG Architecture

Préoccupations relatives à la cible proportion minimale de 40 % de la superficie du rez-de-chaussée occupée par un usage autre que l'habitation

Questionnement quant au réalisme de la cible face aux tendances actuelles (télétravail et pandémie).

Crainte d'enjeux de cohabitation entre les usages résidentiels et autres.

Crainte que cette mesure ne fasse obstacle à la réalisation des projets.

Crainte que cette cible génère une offre excédentaire par rapport à la demande et nécessite une augmentation non souhaitable des surfaces destinées au stationnement.

- ✓✓✓ Crainte d'une application trop rigide qui ne tienne pas compte des particularités du contexte environnant, des terrains et des bâtiments.

STRATÉGIE 2 – Pôles de quartiers

Les recommandations

Créer des pôles de quartier mixtes

Cartographier les rues à urbaniser.

Renforcer les pôles de quartier pour encourager les activités commerciales locales et consolider le sentiment d'appartenance.

Avoir plus de services de proximité et les maintenir dans le noyau du Vieux-Bellefeuille.

Encourager l'implantation de commerces près des artères principales.

✓✓ Promouvoir la mixité d'usage dans les nouveaux développements.

Augmenter le nombre de zones où les commerces de divertissement et les activités récréotouristiques sont autorisés (classe C5).

Créer des pôles de quartier dans les zones rurales résidentielles.

Déplacer le pôle de quartier au coin des boulevards Maisonneuve et Cusson pour inclure des écoles et des sites le long du boulevard Lajeunesse possédant un potentiel de densification.

Revoir l'implantation du pavillon de santé mentale (pavillon Rosaire-Lapointe), qui est trop près de la rue Saint-Georges.

Plusieurs mesures proposées visent l'offre alimentaire de proximité alors que la proportion d'occupation des rez-de-chaussée à des fins commerciales suscite des préoccupations au niveau de la cohabitation et de l'équilibre commercial. Une approche flexible est demandée à cet égard. L'élimination des obstacles à la marche permettrait une meilleure accessibilité vers les pôles de quartier.

Créer des pôles de quartier intergénérationnels

Prévoir des milieux de rencontre et d'échange pour briser l'isolement social dans les secteurs où il y a plus de personnes âgées et veiller à ce qu'ils soient faciles d'accès, tant à pied que par d'autres moyens de déplacement.

Réaliser des activités pour aînés dans le centre communautaire du secteur Bellefeuille.

Exercer le droit de préemption de la Ville pour acquérir les espaces nécessaires et favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle.

✓✓✓ S'assurer que les aménagements et infrastructures des parcs de voisinage et de quartier répondent aux besoins de l'ensemble de la population (tous les groupes d'âge) et sont accessibles universellement.

« La mise en œuvre de pôles de quartier doit être soutenue par une réglementation qui favorise la mixité sociale et une planification qui valorise les espaces verts et les rencontres communautaires, transformant ainsi la ville en un lieu où il fait bon vivre. »

- Mouvement jérômien pour une ville à échelle humaine

Favoriser l'esprit communautaire

✓✓ Encourager la tenue de fêtes de quartier (ex. : autoriser la fermeture de rue et en faire la promotion).

✓✓ Favoriser l'affichage des activités des pôles de quartier (ex. : boul. de La Salette/ rue des Lacs).

Améliorer la qualité architecturale et esthétique dans le cœur du village du Vieux-Bellefeuille (ex. : bacs à fleurs, sapin illuminé à Noël, lumières décoratives le soir, etc.).

S'engager dans la transformation des pôles de quartier

Assurer l'exemplarité de la Ville en matière de localisation des édifices publics.

Prendre en charge l'aménagement de l'espace public pour conférer aux pôles de quartier un caractère urbain.

Réfléchir à l'offre en parcs et équipements collectifs

✓✓ Créer plus de parcs et d'espaces accessibles aux chiens (ex. : dans le secteur de Bellefeuille).

Aménager des installations de mise en forme extérieures (ex. : près de l'aréna Melançon).

Aménager un centre aquatique (piscine), préférablement à Bellefeuille.

Cartographier et publiciser l'emplacement des toilettes et fontaines d'eau potable et en ajouter là où le manque est constaté.

Ajouter des modules de jeux pour les enfants de 6-12 ans au parc de La Salette.

Créer des lieux d'activités intergénérationnelles au parc de La Salette (ex. : pétanque, fauteuils de discussions, balançoires pour aînés, etc.).

Assurer l'accessibilité à l'eau potable et à l'électricité dans l'immeuble communautaire Raymond-Pilon et dans le parc de La Salette.

Réaménager le parc du Ruisseau se trouvant sur la rue des Lacs afin de créer un lieu de rencontre intergénérationnelle (ex. : terrain de volleyball, réparation des modules existants).

Mettre en place des équipements adaptés aux besoins des adolescents dans le noyau villageois du Vieux-Bellefeuille (ex. : maison des jeunes, parc de planche à roulettes, parcours Ninja).

Collaborer avec le centre de services scolaire afin de mutualiser les installations de la cour de l'école Bellefeuille et mettre en place des mesures pour répondre aux enjeux de vandalisme.

Revoir les normes et critères entourant la mixité d'usages

Encourager la création de commerces de proximité isolés, créant ainsi une destination unique pour les résidents locaux.

Privilégier une approche qui favorise la transformation d'espaces modulables au rez-de-chaussée en espaces pouvant être facilement requalifiés ou modifiés pour répondre à une demande future.

✓✓✓ Adopter une approche flexible quant à la superficie d'espaces commerciaux requis au rez-de-chaussée.

Exiger une contribution à l'animation du domaine public grâce à des marges avant maximales, à une hauteur minimale du rez-de-chaussée, à une grande fenestration de rez-de-chaussée et à des aménagements extérieurs de qualité (plantation, mobilier urbain, etc.).

Clarifier la définition des espaces semi-publics et leur gestion par les commerces.

Réduire ou éliminer les ratios de stationnement minimaux pour les usages commerciaux et rendre le stationnement sur rue possible.

Explorer les possibilités de partage de cases de stationnement entre institutions publiques et propriétés privées.

Assurer des liens de mobilité vers les pôles de quartier

- ✓✓ Relier les milieux de vie aux pôles de services institutionnels et aux pôles d'emplois par l'entremise de liens cyclables et du transport collectif (ex. : boul. Lajeunesse Ouest avec le boul. de La Salette et boul. Roland-Godard, Bellefeuille au P'tit Train du Nord).

Améliorer la sécurité par des mesures d'apaisement de la circulation, de l'encombrement et des nuisances de l'activité urbaine.

Diminuer la limite à 30 km dans le noyau villageois près de l'école Bellefeuille.

Mettre en place des traverses piétonnes dans le noyau villageois du Vieux-Bellefeuille pour faciliter les déplacements actifs.

- ✓✓✓ Identifier les obstacles à la marche comme moyen de déplacement, déployer des stratégies pour les éliminer et prévoir des installations pour favoriser la marche (ex. : bancs tous les 400 m).

- ✓✓✓ Investir dans des infrastructures de transport en commun efficaces et novatrices pour faciliter l'accès aux pôles de quartier.

Augmenter l'offre de services d'accompagnement comme le Taxi Alfred disponible seulement le vendredi.

Améliorer la disponibilité du transport pour accéder aux services situés à l'extérieur de la ville.

Mieux encadrer les espaces partagés entre piétons et cyclistes pour limiter les accidents, notamment en réduisant la vitesse des vélos électriques et des cyclistes sportifs.

Intégrer la notion de ville nourricière

- ✓✓✓ Améliorer l'accès aux commerces d'alimentation à pied, particulièrement dans les quartiers où il y a un manque.

- ✓✓✓ Encourager le développement de jardins partagés pour améliorer le paysage,
- ✓✓ nourrir la population et en faire des lieux de rencontres entre citoyens.

Cibler les emplacements propices pour des projets d'agriculture urbaine

- ✓✓ Mettre en place des espaces pour des jardins communautaires dans chaque quartier.

- ✓✓ Prioriser les quartiers plus défavorisés ou les quartiers où se concentrent les communautés culturelles pour aménager des jardins collectifs.

Prévoir des espaces d'agriculture urbaine dans tout nouveau projet de verdissement.

Prévoir des espaces d'agriculture urbaine dans les nouveaux développements.

Intégrer des jardins pour enfants près des écoles.

Autoriser et soutenir la pratique de l'apiculture.

- ✓✓✓ Adopter une politique de communauté nourricière et/ou adhérer à l'initiative des Good Food Cities à l'instar de Toronto, afin de créer un système alimentaire transparent et équitable.

Modifier la réglementation de manière à permettre l'implantation de fermes urbaines commerciales.

- ✓✓ Assouplir la réglementation pour permettre la pratique de l'agriculture urbaine plus largement (ex. : jardins de façade, petits élevages, entreprises artisanales).

Intégrer des plantes nourricières dans les corridors écologiques pour soutenir la biodiversité et les pollinisateurs tout en contribuant à la production alimentaire.

Offrir un soutien financier ou matériel pour les projets collectifs d'agriculture urbaine.

« Les critères établissant un pôle de quartier doivent donc répondre aux besoins quotidiens et changeants d'une population vieillissante et/ou à mobilité réduite, c'est-à-dire un environnement propice à la marche et offrant des occasions pour se déplacer à pied, la disponibilité de mobilier urbain, d'aires de détente et d'espaces ombragés, l'éclairage des lieux, l'accès à des points d'eau, de même que la présence bien ciblée d'une rampe ou d'une main courante peut faire une grande différence. »

- Table de Réflexion et d'Actions de Retraités et d'Aînés de la MRC Rivière-du-Nord (TRARA)

STRATÉGIE 3 – Trame verte et bleue

Les préoccupations et les idées

Fonctions écologiques et sociales des espaces verts

- ✓✓✓ Les espaces verts offrent des services écologiques et des services essentiels à la santé collective.
- ✓✓ Nécessité de protéger les milieux naturels, la faune, la flore et l'être humain.
- Protéger les boisés existants et la canopée avant de penser au verdissement.
- Adhésion à l'idée d'améliorer l'accès aux sites naturels et aux espaces verts à distance raisonnable.
- Amélioration de la connectivité dans les zones rurales où les terrains sont grands grâce à la trame verte.
- La gestion de l'eau doit être une priorité à mesure que la densification s'opère, car plus d'espaces minéralisés seront construits.

Îlots de chaleur

- ✓✓ Problème de la déminéralisation des rues
- ✓✓ et du verdissement, notamment dans les parcs multisports, le parc du quartier Montmartre, le quartier Saint-Pierre et le Pôle santé.
- Les stratégies proposées pour réduire les îlots de chaleur urbains sont vues d'un bon œil.
- ✓✓✓ Éviter le phénomène d'embourgeoisement lié au verdissement, qui aurait pour effet de déplacer ou d'exclure des populations vulnérables à proximité de projets de verdissement.
- Crainte que la densification du centre-ville amplifie les îlots de chaleur.

Ambitions des mesures proposées

- Insuffisance des mesures proposées face à l'urgence climatique.
- ✓✓ Adéquation des mesures proposées avec l'urgence climatique.
- Absence de plans directeurs de foresterie, d'espaces verts et de milieux naturels qui orienteraient mieux les cibles en verdissement et permettraient d'être plus ambitieux.
- Interrogations sur les différentes études en cours ou déjà réalisées : étude environnementale, étude de caractérisation des milieux naturels, conception d'outils pour protéger la qualité des milieux hydriques et travaux qui ont été ou qui devaient être réalisés par la MRC dans les années antérieures.

Les services écologiques et sociaux offerts par les parcs et les espaces verts ainsi que la nécessité de protéger les milieux naturels sont reconnus. Un souci est exprimé quant à l'accroissement des îlots de chaleur et au risque que des projets de verdissement contribuent à exclure les populations vulnérables de leur milieu de vie.

« Pour préserver les milieux actuels, il faut être proactif et déjà songer aux zones de la trame verte et bleue à préserver. Les îlots de chaleur ne font que se multiplier depuis plusieurs années et contribuent à la dégradation de la canopée et de la santé globale des résidents de la ville, et ce, sans compter la destruction d'habitats des oiseaux. »

- Diane Darveau, Michel Girard, Julie Larose et Stéphane Ostiguy

STRATÉGIE 3 – Trame verte et bleue

Les recommandations portent principalement sur la végétalisation des espaces disponibles et l'augmentation de la canopée, l'implication citoyenne pour la protection des milieux naturels ainsi que la priorisation des actions de verdissement dans les quartiers défavorisés.

Les recommandations

Déminéraliser le sol

Réduire la portion minéralisée lors du réaménagement des rues.

Encourager les initiatives de déminéralisation des espaces urbains.

Diminuer la largeur des espaces réservés à l'automobile lors de la construction de nouvelles rues ou leur réfection afin de laisser plus de place aux personnes, aux autres modes de transport, à la faune et à la flore.

Retirer le ratio de stationnements minimal et prévoir un ratio maximal afin de réduire les surfaces minéralisées au profit d'espaces verts.

« Développer un régime de taxation progressif relatif aux taux de superficie minéralisées sur les terrains privés. Définir minéralisés. Définir les terrains privés assujettis à ce régime de taxation. Définir les exclusions. Définir les inclusions. Définir les délais pour solutionner une situation créée par ce nouveau régime de taxation. »

-Corine Labelle et Micheline Morel

Prioriser les initiatives dans les secteurs vulnérables

✓✓✓ Promouvoir des initiatives de verdissement dans les quartiers défavorisés pour améliorer la qualité de vie en demeurant vigilants face au risque d'éco-embourgeoisement.

Verdir prioritairement les secteurs situés près des axes routiers importants, des secteurs industriels et de certains bâtiments (écoles, garderies, résidences pour personnes âgées, établissements de santé, etc.).

✓✓ Arrimer la stratégie de verdissement du territoire avec la planification de l'offre de logement social et avec la planification du transport actif et collectif.

Mettre en place diverses mesures de réduction du bruit, dont des mesures de verdissement, pour protéger les bâtiments sensibles (écoles, garderies, résidences pour aînés, établissements de santé, etc.) situés près des axes routiers importants, des secteurs industriels et d'autres sources importantes de bruit environnemental.

Avoir des cibles ambitieuses

✓✓ Adopter la cible minimale des 3-30-300 qui stipule que chaque habitant devrait pouvoir voir trois arbres depuis son domicile ou son lieu de travail, que son quartier devrait compter 30 % de canopée et que chacun devrait se trouver à moins de 300 mètres d'un parc ou d'un espace vert.

Viser un indice de canopée minimal de 30 % pour chacun des quartiers, comme se propose de le faire la Communauté métropolitaine de Montréal d'ici 2030.

Créer des espaces rassembleurs

Impliquer activement les citoyens âgés dans la planification et la régénération des quartiers et des espaces verts.

✓✓✓ Impliquer la communauté dans la protection et la valorisation des espaces naturels (ex. : intendance communautaire).

Mettre en place des politiques claires pour garantir que les initiatives de verdissement bénéficient aux communautés locales.

Nommer des parrains/marraines de parcs pour inclure la communauté dans la gestion des parcs, notamment pour le nettoyage et le respect des règles de conduite.

Renforcer le rôle des parcs et espaces verts

Protéger à perpétuité tous les parcs actuels et futurs de la ville par résolution du conseil municipal.	Assurer la prise en considération des éléments naturels, leur mise en valeur et leur connexion au réseau d'espaces verts lors de la planification des nouveaux développements.	Restaurer et mettre en valeur les berges de la rivière Bellefeuille (ex. : aménagement d'espace permettant l'accès aux berges, sentiers).
Tirer profit des subventions provinciales disponibles pour les aménagements urbains durables.	Assurer le déneigement et l'entretien des sentiers nature en période hivernale pour faciliter leur accès.	Réaliser un aménagement permettant un accès aux berges du lac situé au parc du Ruisseau pour y observer la faune et la flore (anciennement une plage fréquentée par les gens de Rivière-à-Gagnon).
Mettre en place une réglementation stricte afin de limiter l'étalement urbain et le développement industriel extensif dans les milieux naturels existants	✓✓ Créer un parc nature dans le secteur de l'ancien aéroport Sainte-Marie, entre les rues des Lacs et Lamontagne afin de préserver le corridor de connectivité, la biodiversité du secteur et les espèces à statut particulier qui s'y trouvent.	Assurer l'entretien du parc des Grands Jardins et en faire la promotion pour préserver la biodiversité et améliorer l'accessibilité en tant qu'espace public.
Protéger et mettre en valeur des terres cultivables dans une optique de respect des écosystèmes.	Protéger et revitaliser le terrain appartenant à la Ville entre le boulevard du Roi-Charles et la rue des Lacs (ex. : <i>pump track</i> de vélo, sentiers de randonnée, etc.).	Réaménager le parc naturel du Lac-Jérôme pour offrir un espace de baignade et agrandir son périmètre pour y intégrer les sentiers et la forêt en périphérie.
✓✓ Créer des zones ombragées dans les parcs et espaces publics (ex. : piscine de La Durantaye, aire de pique-nique).	Aménager des sentiers d'interprétation naturels utilisables toute l'année permettant également des activités de plein-air (ex. : secteur ancien aéroport, parc secteur Roi-Charles ou parc Rivière-à-Gagnon).	Aménager un parc sur le lot 2 351 435 – Saint-Antoine, un terrain public non aménagé mais déjà fréquenté par le voisinage et qui présente une possibilité de connexion entre l'avenue du Parc et le boulevard Lachapelle.
Améliorer l'accès, la convivialité et le confort des espaces publics, des parcs et des espaces verts de chacun des secteurs afin d'y encourager l'activité physique et les déplacements actifs.		
Aménager des corridors verts le long des rues pour encourager les déplacements actifs.		
Ajouter des parcs et les connecter entre eux grâce à des sentiers et à des transports durables.		

« Les municipalités doivent toutefois demeurer vigilantes lors de la planification du verdissement de leur territoire pour éviter le phénomène d'embourgeoisement, qui pourrait causer le déplacement et l'exclusion de population en situation de vulnérabilité. »

- Direction de santé publique du CISSS des Laurentides

Verdir le territoire

Inventorier et caractériser l'ensemble des composantes environnementales du territoire (ex. : fertilité et qualité des sols, réseaux hydrographiques, conditions géomorphologiques, écosystèmes, faune, flore et corridors potentiels de biodiversité).	✓✓ Planter des arbres devant le CHSLD sur la rue Rolland.
✓✓ Conserver, protéger et restaurer les espaces verts, les milieux naturels et les arbres existants.	Exiger un pourcentage de canopée et des aménagements paysagers applicables à toute aire de stationnement.
✓✓✓ Promouvoir la végétalisation des espaces disponibles, l'augmentation de la canopée et la réduction des îlots de chaleur, autant sur les terrains privés que publics.	Réduire l'exigence de planter 50% des arbres dans les cours avant dans les zones à vocation résidentielle, qui est difficilement applicable pour les terrains profonds ou certains types de lots.
Encourager la transformation de terrains inutilisés en jardins partagés offrant des subventions ou des incitations fiscales.	Assouplir les normes pour les haies dans les coins de lots pour permettre plus de végétation.
✓✓ Encourager les toits verts et les murs végétaux.	Éviter ou réglementer l'usage de pesticides pour des raisons environnementales et de santé publique.
Adopter une politique de l'arbre.	Revoir les normes de plantations pour les zones résidentielles.
✓✓ Adopter des mesures qui favorisent la biodiversité et la création de corridors naturels pour la faune et la flore.	Réduire le pourcentage de surface végétale minimale à mesure que la densité augmente et introduire de la flexibilité et des solutions alternatives comme le pavé alvéolé.
Assurer l'application de la réglementation visant le verdissement des terrains privés lors des nouvelles constructions.	Augmenter le pourcentage de surface végétale minimale et retirer l'imposition d'un pourcentage maximal de surfaces carrossables dont les normes peuvent entrer en conflit avec plusieurs dispositions relatives à la sécurité incendie ou d'accessibilité universelle.
✓✓ Sélectionner et favoriser des espèces végétales diversifiées et adaptées au milieu urbain pour rendre les espaces verts plus résilients aux changements climatiques, aux ravageurs et aux maladies (en prenant soin d'éviter les espèces allergènes).	Transférer aux promoteurs le fardeau de la preuve de l'impact nul des projets sur le climat et la biodiversité.
Augmenter les efforts pour préserver les papillons monarques dans nos quartiers.	

Utilisation des ressources

Inscrire les notions de réduction, de réutilisation et de recyclage des déchets au PUMD.
Interdire les foyers extérieurs en raison de l'espace insuffisant entre les voisins et de la pollution qu'ils génèrent.
Interdire le chauffage à bois.
Adopter des normes strictes pour les nouvelles constructions intégrant des principes d'autonomie énergétique.

Gérer les ressources en eau

Inclure des orientations précises pour la gestion de l'eau soulignant l'importance de l'économie d'eau potable.
Planifier une gestion intégrée des eaux de ruissellement et la mise en place d'infrastructures vertes variées (ex. : noues végétalisées, pavés perméables, îlots de bio rétention, marais filtrants, etc.).
Adopter des normes strictes pour les nouvelles constructions intégrant des principes de gestion de l'eau.
Planifier la conception des rues et des systèmes d'égout en considération des précipitations hivernales.
Explorer diverses options d'aménagement de terrains permettant d'atteindre le même objectif de gestion des eaux pluviales que les bassins de rétention des eaux souterraines, certaines pouvant être réalisées à coût nul.

STRATÉGIE 4 – Patrimoine et paysage

Les préoccupations et les idées

Importance de préserver le patrimoine et le paysage

Des changements significatifs du paysage et du patrimoine peuvent affecter le sentiment d'appartenance (surtout des personnes âgées).

✓✓ Mise en valeur du patrimoine essentielle pour préserver l'identité culturelle et historique de Saint-Jérôme.

Intérêt environnemental, car la démolition de bâtiments en bon état pour de nouvelles constructions augmente l'empreinte environnementale.

Secteur du Vieux-Bellefeuille se distingue en tant qu'entrée de ville au caractère rural, agissant comme un point de repère et de ravitaillement pour la ville.

Défi de la conservation du patrimoine bâti

✓✓ Manque d'entretien; l'inoccupation et l'abandon des bâtiments patrimoniaux sont des défis de taille.

Coûts de rénovation et des matériaux sont des obstacles à l'entretien des bâtiments d'intérêt patrimoniaux.

Vague sans précédent de démolition de bâtiments patrimoniaux.

Manque de sensibilisation des citoyens à l'importance du patrimoine qui les empêche de participer activement à sa protection.

Difficulté de modifier un immeuble patrimonial pour augmenter le nombre de logements.

« Reconnaître son histoire [Vieux-Bellefeuille], documenter ses différentes phases de développement et les mettre en valeur sont essentiels afin d'assurer la cohérence des interventions futures. »

-Citoyens actifs du Vieux-Bellefeuille

Le manque d'entretien et l'inoccupation de bâtiments patrimoniaux et leur incidence sur les risques de démolition inquiètent, tout comme d'autres facteurs de difficulté pour la conservation ou la mise en valeur du patrimoine bâti et paysage.

Transformation du paysage urbain et intégration du patrimoine bâti

Incohérence entre la protection du patrimoine et les projets immobiliers, rendant les bâtiments patrimoniaux invisibles parmi les constructions modernes.

La gradation des hauteurs doit prendre en compte les dénivelés entre les propriétés.

L'intégration d'éléments de rappels historiques et culturels ne doit pas servir de prétexte pour remplacer d'anciens bâtiments patrimoniaux par de nouvelles constructions.

Stratégies de conservation du patrimoine bâti

Insuffisance de la révision des règlements et des guides d'architecture comme mesure de protection et de mise en valeur du patrimoine bâti.

L'occupation transitoire d'un immeuble patrimonial est un moyen efficace de prévenir les risques de dégradation, de vandalisme, d'incendie et de démolition.

La création d'un Conseil local du patrimoine est une idée appuyée.

STRATÉGIE 4 – Patrimoine et paysage

Les recommandations

Des politiques soutenues par un plan d'action et l'identification au PUMD des corridors et des secteurs d'intérêt permettraient d'encadrer le développement urbain et de prévoir des mesures de protection et de mise en valeur du patrimoine.

Alors que des recommandations visent la reconnaissance par un statut de protection légale, d'autres proposent de retirer le statut de protection de certains bâtiments.

Approfondir les connaissances

Réaliser un inventaire du patrimoine immatériel couvrant les personnages, lieux, événements et savoir-faire pour enrichir les connaissances patrimoniales locales.

Réaliser une étude de caractérisation accompagnée d'un inventaire des paysages d'intérêt (corridors paysagers ruraux et corridors visuels d'intérêt) et des points de vue de Saint-Jérôme pour en assurer la préservation par les futurs projets immobiliers.

- ✓✓ Réaliser l'étude visant à approfondir la connaissance typomorphologique ou patrimoniale des secteurs de la ville (particulièrement Bellefeuille).

Prévenir la dégradation du patrimoine et du paysage

- ✓ Créer une politique du patrimoine, une
- ✓✓ politique de protection des paysages ou un plan d'action pour assurer une protection et une mise en valeur efficaces du patrimoine et des paysages.

Former en priorité le Conseil local du patrimoine, incluant des citoyens, des propriétaires de bâtiments patrimoniaux, des élus et des experts en patrimoine intéressés par sa protection et sa valorisation.

Appliquer les principes de développement durable à la conservation des bâtiments patrimoniaux, en favorisant l'entretien préventif et la réhabilitation pour réduire l'empreinte environnementale.

Créer un répertoire municipal du patrimoine vacant et vulnérable en vue de définir des stratégies d'intervention, dont la requalification, afin de prévenir la perte des immeubles patrimoniaux.

Adopter un règlement sur l'occupation et l'entretien des immeubles pour prévenir leur délabrement et assurer leur conservation. Prévoir des mesures qui exigent, en cas de délabrement de bâtiments, des travaux de réfection, de réparation ou d'entretien de ceux-ci.

Embaucher un agent de développement en patrimoine pour assurer la mise en œuvre des objectifs et actions liés au patrimoine et au paysage.

Favoriser la participation des personnes âgées, par exemple avec des clubs d'ainés vigilants dans chaque quartier, pour repérer et signaler les infrastructures déficientes, les bris et le vandalisme, entre autres.

Identifier les éléments patrimoniaux et paysagers

- ✓ Identifier au PUMD les corridors paysagers ruraux et les corridors visuels d'intérêt afin d'assurer l'insertion de projets qui respectent ces richesses.

Reconnaître et mettre en valeur les corridors paysagers suivants par un cadre réglementaire discrétionnaire : rue des Lacs, rang Saint-Camille, lacs, rivières/ruisseaux.

-
- ✓✓ Identifier au PUMD les secteurs d'intérêt architectural et historique et les catégories d'immeubles visés par le nouveau cadre réglementaire de protection.

-
- ✓✓ Reconnaître le caractère distinctif du noyau villageois du Vieux-Bellefeuille dans le PUMD et protéger les bâtiments d'intérêt historiques ou patrimoniaux.

Reconnaître le caractère distinctif du noyau villageois de Saint-Jérôme, du quartier Giraldeau, du quartier Desjardins et du quartier Saint-Louis.

Encadrer le développement urbain

- ✓✓ Assurer une cohésion visuelle et fonctionnelle entre le patrimoine bâti et les nouvelles constructions.

-
- ✓ Établir une liste claire des caractéristiques architecturales à retenir et à inclure dans les nouveaux projets, sans toutefois imposer des contraintes architecturales précises.

Éviter d'imposer des retraits obligatoires aux étages des bâtiments de grande hauteur, car ils posent des contraintes techniques.

Permettre la construction en hauteur pour mieux valoriser les rares espaces encore disponibles pour le développement de projets d'envergure.

Assouplir les normes exigeant qu'une remise ou un cabanon soit une réplique miniature de la maison principale, qui ont pour effet d'imposer des coûts supplémentaires importants, tout en produisant un effet visuel discutable.

Autoriser l'aménagement de murs de gabion (structure composée de cages métalliques remplies de pierres ou de roches) comme type de muret ou de clôture dans les aménagements paysagers.

Prévoir des mesures de protection

Mettre les bâtiments patrimoniaux inoccupés au service de la communauté pour répondre aux besoins urgents (ex. : épicerie communautaire, hébergement, refuge, etc.).

Développer et mettre en place des outils et des ressources pour accompagner et conseiller les propriétaires de bâtiments patrimoniaux sur les bonnes pratiques en matière de patrimoine bâti et en faire la promotion auprès des personnes concernées.

-
- ✓✓ Offrir des subventions pour la rénovation et la restauration des bâtiments d'intérêt patrimoniaux.

Inclure une clause dans le règlement sur la démolition pour exiger une analyse patrimoniale préalable pour les immeubles inscrits au PIIA ou à l'inventaire du patrimoine, afin que le comité de démolition puisse prendre une décision éclairée avec un dossier complet.

Adapter les statuts de protection légale

Poursuivre le processus de citation amorcé en 2005 et documenter la valeur patrimoniale des bâtiments et des sites patrimoniaux qui bénéficieront de ce statut de protection.

Étendre les projets de citation à tout bâtiment, site patrimonial ou paysage faisant partie d'un PIIA ou inscrit à l'inventaire du patrimoine bâti dont la valeur patrimoniale est jugée d'intérêt public.

Considérer faire une demande de classement auprès du ministère de la Culture et des Communications pour les immeubles ayant un caractère patrimonial exceptionnel.

Retirer le bâtiment du 110 de la Gare (ancien hôtel Plouffe) dans la liste des bâtiments patrimoniaux présentant un intérêt particulier.

Communiquer, promouvoir et animer le paysage et le patrimoine

Créer une page Internet sur le patrimoine de Saint-Jérôme regroupant informations, photos, vidéos, circuits audioguidés, etc.

Publier des informations sur le patrimoine dans divers médias municipaux.

Créer un prix du patrimoine pour valoriser et promouvoir les bonnes pratiques en matière de préservation et de restauration des bâtiments patrimoniaux.

Diffuser la version révisée du guide d'architecture, le rendre disponible sur le site Internet de la Ville et le distribuer à tous les propriétaires d'immeubles patrimoniaux.

✓✓ Développer des circuits et des panneaux d'interprétation historique.

Tenir les activités de la Saint-Jean-Baptiste à la place de la Gare.

Tenir des activités pour faire découvrir le centre-ville et stimuler son dynamisme.

Intégrer davantage le patrimoine culturel à l'offre touristique de Saint-Jérôme et en assurer une promotion active pour attirer plus de visiteurs.

✓✓ Réaliser des murales artistiques et des fresques historiques inspirées de la mémoire des lieux pour enrichir l'identité visuelle du centre-ville.

« Devant la croissance démographique, la pression immobilière, la crise du logement et la densification, nous devons être encore plus vigilants si nous voulons léguer cette richesse collective aux générations futures. De là l'importance de se doter d'une vision claire, de mettre en œuvre des actions concrètes et de déterminer des moyens pour atteindre cet objectif. Nous devons décider aujourd'hui ce que nous voulons laisser comme héritage culturel à nos enfants. »

- Histoire et archives Laurentides

STRATÉGIE 5 – Développement industriel

La surveillance des pratiques industrielles est souhaitée et les recommandations visent l'aménagement de milieux plus conviviaux et des exigences en faveur du verdissement et des déplacements actifs.

Les préoccupations et les idées

✓✓ Le développement commercial et industriel est essentiel à l'économie locale, crée des emplois et permet aux habitants de travailler près de chez eux.

Les toits de grands bâtiments sont souvent inexploités, mais offrent un fort potentiel de rentabilité.

Manque de directives pour encourager une économie circulaire dans les zones industrielles.

✓✓ Surveillance des pratiques industrielles pour protéger la qualité de vie des citoyens, surtout ceux avec des problèmes de santé, en se penchant sur les enjeux liés à la pollution et à la gestion des déchets.

Préoccupations relatives à l'intégration de nouvelles zones industrielles ou commerciales à proximité des quartiers résidentiels.

Les recommandations

Planifier des lieux d'emplois durables et attractifs

Favoriser le développement des terrains vacants dans les secteurs industriels grâce à des dispositions réglementaires plus flexibles.

Favoriser des usages en lien avec l'innovation afin d'attirer des emplois spécialisés.

Élargir la gamme d'usages autorisés dans les zones commerciales, industrielles ou de bureaux pour intégrer des usages additionnels qui favorisent l'adoption de modes de vie sains et la création d'un milieu de travail attractif (ex. : cafétéria, restaurants, garderie, salle récréative ou d'amusement, gym, service de santé et bien-être).

Favoriser la mixité des usages résidentiels ou commerciaux dans les zones industrielles légères.

Mettre à profit les vastes toits des bâtiments pour y implanter des espaces de socialisation ou de l'habitation accessoire.

Connecter les quartiers industriels avec les secteurs résidentiels avoisinants afin d'offrir des lieux de travail connectés et accessibles pour tous les usagers.

✓✓ Aménager des lieux de rassemblement et des voies de circulation conviviales afin de créer des parcs industriels et commerciaux attrayants et modernes.

Verdir les vastes toits ou implanter des panneaux solaires.

✓✓ Promouvoir ou imposer des normes strictes favorisant un mode de vie durable ou des pratiques écologiques (ex. : supports à vélo, verdissement et plantation d'arbres).

Ne pas imposer de ratio de stationnement minimum afin d'éviter de grandes aires carrossables non essentielles et laisser les propriétaires établir leurs besoins.

✓ Encourager les systèmes énergétiques partagés pour améliorer l'efficacité énergétique dans les zones industrielles.

Promouvoir l'économie locale

Faire un plan d'affaires municipal.

Favoriser l'employabilité des aînés pour que ceux-ci contribuent à la vitalité économique locale.

✓✓ Développer des bases en économie circulaire, en maillage industriel et en symbioses territoriales.

Introduire l'industrie alimentaire

Mettre en place un centre de transformation alimentaire pour assurer la sécurité alimentaire régionale.

✓ Accueillir des fermes urbaines sur les toits
✓ afin de cultiver et de distribuer des fruits et des légumes frais, locaux et responsables (ex. : Fermes Lufa).

Mobilité durable

Les préoccupations et les idées

La mobilité est le sujet qui a suscité le plus de commentaires, de demandes ou de recommandations. La qualité, le manque de connectivité et la sécurité des réseaux de déplacements préoccupent et conduisent à formuler de nombreuses recommandations pour améliorer les conditions de déplacement.

Circulation des véhicules

- ✓ Enjeu de circulation excessive des automobilistes et comportements irrespectueux.
- ✓✓ Importance de sécuriser les intersections, notamment les carrefours.

Place du stationnement

Le maintien d'un ratio de cases de stationnement minimum favorise une vitalité commerciale dans certains secteurs (question d'accessibilité, diversité clientèle, etc.).

Préoccupation pour la réduction des ratios de stationnement qui ne semblent pas en phase avec l'offre en transport collectif actuelle.

Contradiction entre la réduction de la dépendance à l'automobile et l'exigence maintenue d'un ratio de stationnement minimum.

Stratégie de mobilité globale

La mobilité durable doit permettre à chacun de se déplacer de façon autonome, à tout moment, vers la destination de son choix, quel que soit son âge.

La stratégie doit évoluer pour offrir des moyens de transport abordables, accessibles, sécuritaires et variés.

- ✓✓ L'alternative à la voiture solo est le transport collectif, combiné à la mobilité.
- ✓ Nécessité de développer la mobilité active pour la santé et la vitalité des quartiers.
- ✓✓ L'électrification des transports n'est pas une solution parfaite car elle entraîne beaucoup de pollution liée à la construction des installations.
- ✓ Transport collectif fait face à des défis comme l'accessibilité, la flexibilité des itinéraires et des horaires, les transferts, les abris, la distance entre les arrêts et la connectivité du réseau.

Culture d'innovation et commencer à rassembler des données sur les activités pour cerner les possibilités d'amélioration.

La densification entraîne plus de circulation automobile, ce qui occasionne des enjeux de sécurité à pied et à vélo.

Dépendance à l'automobile

La dépendance à l'automobile entraîne plusieurs méfaits sur la santé, l'économie et l'environnement.

- ✓✓ Certaines destinations ne sont pas accessibles autrement qu'en voiture.
- ✓✓ Importance de réduire les GES provenant des transports.

Transport à pied et à vélo (transport actif)

- ✓ Considérations pour les déplacements à vélo de loisirs autant que ceux utilitaires (déplacements quotidiens).
- ✓✓ Manque d'un réseau de pistes cyclables ou de liens actifs agréables (ex. : en partant du côté ouest de la Rivière-du-Nord).
- ✓✓ Importance de l'entretien du réseau cyclable et des trottoirs.
- ✓✓ Enjeu de sécurité des pistes cyclables et des trottoirs.

Souhait de voir l'aménagement d'une piste cyclable sur l'ancienne emprise du chemin de fer Québec-Gatineau.

Mobilité durable

Les recommandations

Désenclaver les quartiers résidentiels et les secteurs commerciaux par des accès piétonniers et cyclables, développer un réseau cyclable connecté, apaiser la circulation et revoir l'approche en matière de stationnement sont recommandés. Il est aussi suggéré d'étudier des solutions de partage des modes de déplacement et des alternatives à l'auto solo.

Arrimer les cibles à celles du gouvernement

Poursuivre l'innovation et l'investissement dans la mobilité durable pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES d'ici 2040.

Arrimer les cibles du PUMD à celles de la Politique de mobilité durable 2030 du Gouvernement du Québec qui sont :

70 % de la population a accès à au moins quatre services de mobilité durable;

Diminution de 20 % des déplacements en voiture individuelle;

Réduction de 40 % de la consommation de pétrole en transport par rapport aux niveaux de 2013;

Baisse de 20 % des dépenses brutes des ménages liées au transport.

Miser sur de grands principes pour la stratégie

Évaluer et optimiser les réseaux d'infrastructures des réseaux de mobilité en fonction de leur accessibilité.

Faire usage de la stratégie de la mouvance de la ville intelligente et des données pour optimiser les réseaux de mobilité.

✓✓ Réduire les distances à parcourir entre les personnes et les différentes activités.

Revoir la place qu'occupe la voiture dans l'espace public pour tendre vers un partage plus équilibré entre les usagers des différents modes de transport.

✓✓ Mettre l'accent sur l'amélioration des conditions de marche, qui a un effet bénéfique sur la santé et le bien-être de tous.

Développer des quartiers dynamiques et multifonctionnels autour des pôles de transport collectif, accessibles à pied et bien connectés.

Considérer les infrastructures de transport véhiculaire

✓ Mise en place de mesures d'apaisement de la circulation dans toute la ville pour assurer la sécurité des piétons, cyclistes et riverains (ex. : dos d'âne, radars photo, etc.).

✓✓ Revoir l'aménagement des entrées charretières qui, lorsque trop fréquentes, nuisent à la circulation et à la sécurité des piétons et cyclistes.

Retirer certains panneaux d'arrêts jugés inutiles dans les quartiers résidentiels où la limite de vitesse est de 40 km/h.

Enlever les interdictions de virage à droite aux deux rouges.

Réaménager le terre-plein central de la route 117 dans le secteur Lafontaine.

Reconsidérer l'approche du stationnement

- ✓ Réduire l'offre en stationnement de manière générale.

- ✓ Envisager le stationnement sur rue (ex. : nuit).

- Interdire le stationnement sur rue dans les rues curvilignes qui n'offrent pas une bonne visibilité et occasionnent des risques pour les piétons, surtout l'hiver.

- Revoir les normes de localisation pour les cases de stationnement parfois inconciliables avec les réalités terrain.

- Ajouter de la flexibilité dans le choix des moyens pour accroître la perméabilité des aménagements au sol et réduire les espaces carrossables au lieu de s'en tenir à des exigences de superficies fixes.

- Évaluer la possibilité de déroger aux exigences du ratio minimum de cases de stationnement lorsqu'un service d'autopartage est mis à la disposition des résidents d'un ensemble résidentiel.

- Éliminer le ratio minimal de cases de stationnement visiteur pour un logement ou une chambre d'un bâtiment principal de logements sociaux, communautaires ou abordables.

- Réduire les exigences de stationnement pour visiteurs au profit d'espaces verts pour les résidents si le stationnement sur rue est autorisé.

Autoriser des superficies carrossables au minimum à 30% pour des terrains mixtes, puisqu'elles contribuent à la vitalité des commerces (stationnement).

Adopter des normes imposant à la fois le verdissement des stationnements commerciaux et l'aménagement de passages et de sentiers sécuritaires pour les piétons à l'intérieur de ceux-ci.

- ✓✓ Utiliser des parcomètres intelligents pour optimiser les espaces de stationnement de courte durée.

Offrir des espaces de stationnement de type débarcadère sans frais près de lieux qui occasionnent des besoins en stationnement très courts (15 min).

Libérer les places à usages exclusifs dans les stationnements du centre-ville et ajuster les normes minimales en fonction de la proximité des transports collectifs.

Verdir les espaces de stationnement au centre-ville.

Voir à mutualiser les stationnements du théâtre Gilles Vigneault, du cégep et de la gare.

Ajout de cases de stationnement pour personnes à mobilité réduite et d'un lien universellement accessible au centre Claude-Beaulieu.

Améliorer l'offre en transport collectif

Améliorer l'accès à l'écocentre en transport autre que la voiture comme via un service de navette ou le service de taxi Alfred.

- ✓✓ Créer des ententes pour offrir un accès illimité au transport en commun pour les étudiants et envisager la gratuité du transport en commun pour tous.

« L'idée de "réduire les distances à parcourir" aux fins de modifier les habitudes de déplacement laisse entendre qu'il faut favoriser d'autres modes de transport, incluant le transport collectif et actif, et que le milieu municipal doit aller au-delà de cette simple idée et choisir parmi une panoplie de stratégies celles qui, une fois combinées, lui permettront d'agir sur la "demande en transport" tout en améliorant l'efficacité des systèmes de transport. »

-Anonyme

Miser sur le transport actif

- ✓ Améliorer l'accès aux parcs et espaces naturels via le réseau de transport actif (ex : parc des Roseaux, parc de Saint-Émilien, parc Maubuisson et parc du lac Claude).

- Rendre le centre-ville plus attrayant pour les piétons et sécuriser les accès piétonniers et cyclables.

- Assurer la connexion cyclable de la gare aux quartiers plus éloignés.

- ✓✓ Développer le réseau cyclable avec un ✓✓ hiérarchie des axes et des connexions entre ✓✓ les différents secteurs, notamment les pôles d'activités.

- ✓✓ Aménager des pistes cyclables ou multifonctionnelles sécurisées, correctement entretenues et bien éclairées.

- Planifier adéquatement le type d'infrastructure de transport actif approprié pour l'endroit.

- Aménager des trottoirs des 2 côtés de la rue.

- Retirer les obstacles des espaces piétons (ex. : poteaux électriques).

- Prioriser l'aménagement de pistes ou bandes cyclables sur rue unidirectionnelle, idéalement en site propre et éviter les pistes multifonctionnelles ((piétons et cyclistes).

- ✓✓ Assurer le déneigement de l'ensemble du ✓✓ réseau de transport actif l'hiver.

- Concevoir des aménagements de transport actif qui favorisent l'accessibilité universelle.

- Installer du mobilier urbain le long des parcours de transport actif : bancs, poubelles, fontaines d'eau, stationnements.

- ✓✓ Désenclaver les quartiers résidentiels avec des accès piétonniers.

- ✓✓ Désenclaver les secteurs commerciaux par l'acquisition d'emprises entre les lots construits, afin d'offrir des passages par servitudes d'accès pour les piétons et les cyclistes en provenance des secteurs résidentiels avoisinants.

- ✓✓ Sécuriser les carrefours et adapter les infrastructures pour le vélo.

- Assurer la visibilité des lignes de traverse piétonne au sol et revoir la signalisation.

- Faire du P'tit Train du Nord un axe de transport actif 4 saisons.

- ✓✓ Aménager une nouvelle piste cyclable ✓✓ sur l'ancienne emprise du chemin de fer ✓✓ Québec-Gatineau pour rejoindre la piste du P'tit Train du Nord.

- ✓✓ Aménager une piste cyclable entre le boulevard de la Salette et le P'tit Train du Nord et sécuriser les aménagements du boulevard de La Salette.

- Améliorer la sécurité du corridor scolaire de la 36^e Avenue.

- ✓✓ Aménager une piste cyclable sur la montée Saint-Nicolas et sécuriser cet axe.

- Aménager un lien piétonnier le long de la rivière, du cégep à l'hôpital, et construire une passerelle dédiée au transport actif.

- ✓✓ Aménager un lien cyclable entre la rue la Montagne et la rue des Lacs.

- Connecter le secteur du Vieux-Bellefeuille à la Place-Citation par le réseau de trottoirs.

Multiplier les initiatives en mobilité

- ✓ Réaliser des recherches sur les habitudes de déplacement pour arrimer les stratégies de mobilité aux besoins des citoyens, en partenariat avec l'Institut du véhicule innovant, les universités et les cégeps.

- ✓✓
- ✓ Explorer des solutions d'autopartage (ex. : Communauto).
- ✓✓
- ✓

- ✓✓ Explorer des solutions de vélopartage.
- ✓✓

- ✓✓ Explorer des solutions de covoiturage.
- ✓✓

- ✓✓ Explorer un système de navette desservant les secteurs stratégiques de la ville (ex. : centre-ville, zones industrielles ou les établissements de santé et d'éducation).
- ✓

- Développer un réseau de stationnements incitatifs avec navette gratuite vers le centre-ville.

- Considérer le transport par télécabine comme moyen alternatif de transport collectif.

Communiquer pour induire des changements de comportements

- Offrir des subventions pour l'installation de bornes électriques.

- ✓✓ Faire des campagnes de promotion du transport actif et collectif.

- Faire des campagnes d'information sur les éléments de signalétique qui favorisent un bon partage de la route (ex. : pictogramme distinguant les axes piétonniers des axes cyclables).

Affectations du sol

Accueil favorable des affectations qui participent à la densification des zones stratégiques, à l'augmentation de la densité et à l'optimisation de l'occupation du sol. Toutefois, le respect du milieu d'insertion fait l'objet de préoccupations et de propositions.

Les préoccupations et les idées

Proposition des affectations du sol jugée à la fois générale, précise et souple.

Préoccupation quant à la conformité du PUMD avec le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de la Rivière-du-Nord qui prévoit, à l'intérieur de chaque aire d'affectation, un pourcentage minimal de la superficie brute de terrain de l'aire devant autoriser les fonctions dominantes permises par le SADR. Or, cette notion de dominance n'apparaît pas reprise au PUMD.

✓✓ Préoccupations concernant la juxtaposition de zones de densité différente, comme entre celles de faible densité et celles de moyenne à forte densité.

La densité doit être réfléchie et doit respecter le milieu d'insertion grâce à des distances séparatrices, des bandes tampons et une architecture innovante.

Préoccupation d'identification d'une zone de moyenne à haute densité sur un terrain actuellement vacant et l'un des derniers espaces verts du quartier Saint-Pierre.

Les recommandations

Concilier l'approche de densification et d'optimisation du sol

Adopter une approche intégrée et collaborative pour élaborer les affectations du sol en reflétant la vision et les valeurs de la communauté.

Mettre en place des plans particuliers d'urbanisme pour optimiser l'utilisation des sols.

Créer des zones tampons entre des affectations de sol de différentes natures.

✓✓ Encourager la densification dans les zones stratégiques avec une bonne desserte de transport en commun et une proximité avec les commerces et services publics.

Préserver les espaces verts existants dans les zones de densification.

Assurer une répartition équilibrée des espaces verts et des équipements publics dans tous les quartiers.

Revoir les affectations du sol à certains endroits

✓✓ Augmenter le potentiel de densification dans le centre-ville, particulièrement près de l'aréna Melançon et des terrains adjacents au garage municipal, et du plateau St-Georges.

Densifier sur les vastes stationnements des Galeries des Laurentides, du Carrefour du Nord et du mégacentre Saint-Jérôme.

Optimiser l'utilisation des sols des secteurs de la route 117 près de Lafontaine et Saint-Antoine.

Changer l'affectation pour «Centralité urbaine» pour augmenter le potentiel de densification dans certains secteurs du centre-ville : intersection des rues de Saint-Faustin et Labelle, rues Henri et du Palais.

Ajouter le secteur du 1^{er} Boulevard aux zones de densité moyenne.

Revoir les paramètres associés à différentes affectations du sol ou à certains endroits

- ✓✓ Autoriser un maximum de 10 étages pour l'affectation résidentielle de moyenne à forte densité pour favoriser un meilleur équilibre entre la densité, le nombre d'unités et les espaces de stationnement souterrains
- ✓✓ Autoriser les projets intégrés aux affectations résidentielles de moyenne à forte densité et assujettir celles-ci à une demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Autoriser des projets ayant une surhauteur pour favoriser des projets architecturaux novateurs tout en contrôlant leur apparence.

Élargir les usages commerciaux autorisés dans l'aire d'affectation industrielle sud tout en maintenant des restrictions appropriées pour assurer sa conformité au SADR afin d'assurer la résilience, l'attractivité et le dynamisme du quartier industriel du secteur Cascade.

Appliquer des normes de mitigation du bruit aux bâtiments résidentiels près de l'autoroute plutôt que de limiter la densité à 175 logements par hectare dans une zone de niveau sonore élevé.

- ✓✓ Revoir les normes d'entreposage extérieur en marge avant pour les zones industrielles ayant des formes de terrains hors normes.

Multiplier les possibilités de construction de logement

Identifier et rendre disponibles les terrains dans les quartiers résidentiels ou proches du centre-ville pour les coopératives d'habitation et les OBNL prêts à construire des logements collectifs.

Assouplir les normes de zonage pour permettre la construction de duplex dans certaines zones, au lieu de se limiter principalement aux constructions en hauteur.

Prioriser et accroître l'offre de logements abordables pour les personnes âgées de 50 ans et plus.

A large, bold, grey number '4' is positioned on the right side of the page. The word 'Annexes' is written in a bold, black, sans-serif font, centered horizontally across the middle of the number '4'.

Annexes

Annexe 1 | Liste des mémoires

Mémoires déposés par :

- Raiche Immobilier
- Syscomax et Elva (deux mémoires)
- Les amis du parc Melançon
- Luc Simard
- Ensemble Architecture et Architecture Nathalie Saint-Martin pour Construction IVL
- Table de réflexion et d'actions de retraités et d'âinés (TRARA) de la MRC de la Rivière-du-Nord
- DZZLNG pour Construction IVL
- Maryse Grandbois et Guy Rochette
- Plan A
- Michel Tanguay
- Mouvement jérômien pour une ville à échelle humaine
- Mathieu Cloutier
- William Warnet (deux mémoires)
- Direction de la santé publique (DSP) des Laurentides
- Mélanie Plourde, Anne-Catherine Gagné, Diane Darveau, Michel Girard, Julie Larose et Stéphane Ostiguy
- La maison des parents d'enfants handicapés des Laurentides
- Citoyens actifs du Vieux-Bellefeuille
- Corine Labelle et Micheline Morel
- Beauward Immobilier
- Intercom Services Immobiliers
- Paré + pour 9440-9455 Québec inc.
- Histoire et archives Laurentides
- Hélène Levac
- Z& D Architectes
- Tréma Signature Inc. (trois mémoires)
- DKA
- Ève Duhaime (deux mémoires)
- Maxime Le Quéau, Anthony Brunet, Rehman Manji, Mathieu Melançon
- GFDA Design et Architecture Serge Falardeau et Gestion immobilière ASM Inc.
- Paré+ pour Les habitations Castonguay
- Lutz Gauthier DEVA6 Développement immobilier
- Gestion NAB
- Hôpital de Saint-Jérôme – CISSSLAU

Annexe 2 | Liste des idées

Les idées déposées sur la plateforme Cité de possibilités ou reçues lors de la consultation citoyenne du 27 mars 2024

Nom	Idée
ER	Autoriser les murales artistiques en façades pour dynamiser le centre-ville Voir le contenu du courriel pour l'argumentaire complet en faveur des murales: «peuvent aider à attirer davantage de visiteurs, à stimuler l'économie locale et à améliorer la qualité de vie globale dans le centre-ville».
Mère Nature	Interdire les foyers extérieurs. - Pas assez d'espace entre les voisins. Pensons aussi que ça pollue.
Jennifer	Maison de chambres, itinérance, étudiants, ect. Accepter de faire un changement zonage et arrêter de devoir se battre avec la ville exemple j'ai une RPA que je veux convertir en maison de chambres.
Benoit L	Faire du P'tit Train du Nord une voie de transport actif à l'année - Entretenir la piste cyclable avec la même rigueur que l'on a pour nos rues, particulièrement en hiver afin de favoriser les déplacements actifs au quotidien, à l'année. Présentement (11 décembre), la piste n'est pas entretenue de Lafontaine jusqu'à la rue Filion. C'est le chaînon manquant pour que je puisse délaissé ma voiture au profit de mon vélo pour me rendre au travail, au centre-ville. Mieux c'est entretenu, plus c'est fiable, plus les gens vont l'utiliser. Merci!
Vincent L.C.	En liens avec le projet de mobilité durable, il serait primordial et plus sécuritaire que les pistes cyclables soient connectés entre elles. En effet, la piste cyclable qui part du boul. du Grand Héron et qui se rend au milieu du boulevard de la Montagne devrait avoir des artères en continu vers le centre professionnel de St-Jérôme, l'école des studios, le quartier industriel du secteur Roland Godard/ J-F Kennedy, le boul. de Martigny, la future piste cyclable de l'ancien chemin de fer de Bellefeuille, le secteur du Costco et une piste qui se rend directement au centre-ville. Le tout sans être coupé en cours de route. Présentement, il y a quelques bouts de piste cyclable qui ne sont pas connectés entre eux, ce qui n'est pas sécuritaire et qui ne permet pas de faciliter une mobilité durable.
claforge	Aménager en piste cyclable, l'ancienne voie ferrée à Bellefeuille pour permettre de rejoindre la piste du P'tit Train du Nord. - Ceci nous permettrait de rejoindre le centre-ville à vélo en sécurité.
claforge	Informé la population par l'Infocité et les messages sur Facebook sur les pictos piste cyclable/sentier piétonnier, chien en laisse. - Sensibiliser les gens à ces pictos et aux impacts sur la sécurité des autres usagers.
claforge	Publiciser davantage tous les modes de transport collectif : autobus, taxis collectifs, augmenter leur fréquence et lieux d'arrêt. Certains endroits ne sont desservis ni par les autobus, ni par les taxis collectifs - Faire connaître les bienfaits pour l'environnement de ces modes.
Ronald B	Piste cyclable sur Mont St-Nicolas pour donner l'accès aux pistes cyclables aux gens de ce secteur (dangereux de circuler là actuellement).
Ronald B	Retirer certains arrêts/stops qui sont inutiles dans les quartiers résidentiels où la limite est réduite à 40 (arrêt/départ=consommation=pollution).
Ronald B	Enlever les interdictions de virage à droite aux lumières rouges (On n'est pas plus imbécile à St-Jérôme qu'ailleurs au Québec?).

Nom	Idée
Foret2023	Protéger à perpétuité tous les parcs actuels et futurs de la ville - Par résolution en conseil, la ville de Saint-Jérôme les déclare protégés à perpétuité.
Sim	Zonage accorder l'ajout de logements - Changer la réglementation du zonage, pour accorder la possibilité d'ajouter d'autres logements dans les bâtiments existants. Par exemple : pouvoir transformer un duplex d'un bâtiment semi-détaché en triplex.
Michele	Créer la piste cyclable reliant Bellefeuille au point zéro du centre-ville
Mel.C	De la rue des Pometiers, pour nous rendre à notre boîte à lettres (rue de la Faune), c'est hyper dangereux . Rajouter une piste cyclable ou une bordure de béton sécuriserait l'accès. Il y a seulement une petite section qui n'est pas pourvue de bordure. La sécurité des piétons ou cyclistes est précaire sur la montée St -Nicolas. Merci !
Nathalie	Mettre des installations d'entraînement fixes à l'extérieur. Ces installations existent au parc à Boucherville, sur la rue de Montarville. Des équipements pour s'entraîner à l'extérieur. Je les verrais bien au parc derrière l'aréna Melançon.
Lily Cardin	Logements sociaux, HLM, hébergement. Prioriser la construction de logements à prix modiques 4 ^{1/2} -5 ^{1/2} pour familles pauvres ou monoparentales, ajouter des HLM, construire un centre d'hébergement pour itinérants et services de réinsertion sociale.
Nathalie	Mettre plus endroits, parcs, accessibles avec les chiens. Il y tellement d'endroits où nous petites bêtes ne sont pas acceptées, ce ne sont pas tous les propriétaires de chiens qui sont irresponsables! Pourquoi ne pas créer des accès dans les parcs comme aux Chutes Wilson pour nous permettre de faire de l'exercice avec nos petits amours. Nous nous devons d'aller plus au nord, Sainte -Adèle, Saint-Sauveur, Morin-Heights,etc... Nous dépensons dans les cafés de ces régions, nous polluons en prenant l'auto, etc. Donnez-nous de l'espace, il y a tellement de gens avec des chiens. Merci!
Michèle Turgeon	Favoriser la marche comme moyen de déplacement et en prévention pour la santé. La marche est reconnue comme étant le meilleur moyen de garder la forme, et ce, à tous les âges.
Gabou03	Urbanisme avec stationnement vert. Jardin stationnement: aucune place de stationnement au centre-ville.
Max Mahi	Bâtiment de type mixte avec basilaire permettant aux étages sup. accès extérieur. Prévoir pour les bâtiments de 6 à 7 étages une mixité au rez-de-chaussée et un basilaire permettant d'aménager un chalet urbain pour les étages supérieurs. Densité et mixité bien paramétrées.
Sans nom	Permission de se stationner dans la rue la nuit.
Axel	Développement un lien piétonnier nord/sud le long de la rivière. Développer le long de la rivière un lien piétonnier du cégep jusqu'à l'hôpital avec un parc (gym extérieur) au coin de la rue Perreault et de St-Joseph. Création d'une passerelle à côté du pont de St-Joseph, car ce pont est hostile pour les piétons.
Axel	Activités organisées par la Ville pour faire découvrir le centre-ville. Organiser des activités en saisons estivales et hivernales (courses à pied, par exemple) pour faire découvrir le centre-ville de Saint-Jérôme, le dynamiser et stimuler l'économie du secteur.
YLemay	Utiliser la plateforme de consultation publique pour recueillir les idées. Bonne idée !

Nom	Idée
Axel	Développement de liens de mobilité active entre les pôles d'emploi et les résidences. En partenariat avec les institutions, la Ville pourrait demander, grâce à la collecte des codes postaux, les lieux de résidences des employés et ainsi planifier des liens de mobilité active entre les résidences et leurs secteurs d'emploi.
Marie	Activités pour le 24 juin à la place de la Gare pour les citoyens. Activités folkloriques, danse et musique pour tous.
Danielle	Centre aquatique - Avoir un centre aquatique (piscine), préférablement à Bellefeuille.
Pivoine	Bravo de réagir à l'urgence climatique, merci de prendre ça au sérieux.
Ian	Prévoir un lien cyclable et pédestre entre la rue Lamontage et la rue des Lacs, prévoir un axe de circulation active, là où il y a l'ancien aéroport.
Pierre Crépeau	Ajout de pistes cyclables sur le boulevard de La Salette (entre des Lacs et Lamontagne) - Absence de pistes cyclables sur ce boulevard alors que celui-ci est utilisé par plusieurs cyclistes. La présence de fossés rend l'expérience des cyclistes dangereuse.
Ian	Transport par câble "télécabine" - Considérer le transport par câble comme moyen alternatif de transport collectif, entre les pôles de mobilité.
Michèle	Accès aux commerces d'alimentation à pied.
Danielle	Les trottoirs du boulevard de La Salette - Présence de poteaux électriques au milieu des trottoirs sur le boulevard de La Salette, entre la rue Guillaume et la rue des Lacs, ils agissent donc comme des obstacles pour les piétons. De plus, ils ne sont pas déneigés. Il serait bien de continuer les trottoirs afin de connecter le Vieux-Bellefeuille à Place-Citation.
Pierre C	Panneaux de signalisation pour piétons - Les panneaux de signalisation pour les traverses piétonnes clignotent constamment. Comme automobilistes, il serait préférable que ceux-ci clignotent seulement lorsqu'il y a présence de piétons.
Marie	Application ou suivi des plantations d'arbres suivant la construction des immeubles. Éducation ou rappel de l'application des règlements en vigueur pour différents aspects suivant la construction, tels que l'ajout d'arbres pour atteindre le pourcentage requis.
Danielle	Service de proximité - Bellefeuille - Avoir plus de services de proximité et les maintenir dans le noyau du Vieux-Bellefeuille.
Robert Boyer	Autoriser l'habitation multifamiliale de 5 à 10 logements dans la zone H-2438 (rue Boyer).
Marcel	Désenclaver les quartiers avec des accès piétonniers - Automobile doit être prise absolument pour traverser, éduquer et rappeler que nous pouvons en ajouter dans nos projets.
Citoyen	Le long des axes de mobilité durable et actives, prévoir la possibilité d'avoir des commerces de proximité au rez-de-chaussée (fleuriste, couture, traiteurs) et des logements à l'étage - utiliser un concept "basilaire" permettant des espace de vie extérieurs au niveau supérieur.
Marcel	Mobilité durable - entretenir les axes existants - Les trottoirs ne sont pas déneigés l'hiver, donc nous ne pouvons utiliser les transports actifs à l'année.
Taina Rivard-Roy	Traverse piétonne au centre-ville - Rafraîchir les lignes au sol des traverses piétonnes ainsi que faire l'ajout de signalisation.

Nom	Idée
Gislaine	Implantation du pavillon de santé mentale (pavillon Rosaire-Lapointe) - Implantation du pavillon de santé mentale trop près de la rue Saint-Georges, Incohérence avec la vision d'aménagement des boulevards VSJ.
Christiane Laforge	Publiciser davantage tous les modes de transport collectif: autobus, taxis collectifs, augmenter leur fréquence et lieux d'arrêts - Certains endroits ne sont pas desservis ni par les autobus, ni par les taxis collectifs. Faire connaître les bienfaits pour l'environnement de ces modes.
Gislaine	Terre-plein de la 117 - Lafontaine - Réaménagement du terre-plein central sur la 117 à Lafontaine
Christiane Laforge	Informers la population par Infocité et les messages sur Facebook, des pictos de piste cyclable/sentier piétonnier, chien en laisse - Sensibiliser les gens à ces pictos et aux impacts sur la sécurité des autres usagers (par une brigade durant l'été, par exemple).
Cristiane Laforge	Aménager en piste cyclable, l'ancienne voie ferrée à Bellefeuille pour permettre de rejoindre la piste du p'tit train du nord - Sécurité à vélo pour rejoindre le centre-ville.
Christiane Laforge	Créer des parrains/marraines de parcs afin d'inclure la communauté dans la gestion de parcs. - Nettoyage, assurer le respect des règles de conduite, etc.
Christiane Laforge	Assurer d'implanter des interdictions de stationnement dans des rues en courbes qui n'offrent pas une bonne visibilité - Ces situations causent des risques aux piétons, surtout en hiver.
Christiane Laforge	Déneiger les trottoirs.
Gislaine	Implantation d'une politique de l'arbre dans les quartiers résidentiels afin d'inciter la plantation d'arbres dans le but d'augmenter la canopée sur rue et sur les terrains privés.
France Nantel	Plantation d'arbres devant le CHSLD sur Rolland - Avec la construction du CHSLD sur la rue Rolland, plusieurs arbres ont été retirés. Une majorité de résidents de la rue Rolland souhaiteraient que ça soit reboisé. Nous aimerions que des arbres soient plantés sur l'emprise publique et sur le site du CHSLD, si possible, et ce, dans le but de réduire les nuisances qu'occasionne le CHSLD.
Linda Bigras	Implanter une navette pour les étudiants et autres usagers dans l'axe nord-sud - Lafontaine vers le centre-ville et Saint-Antoine et le centre-ville, afin de désengorger les stationnements autour des institutions scolaires .
Gislaine	Accessibilité au centre Claude-Beaulieu - Ajout de cases de stationnement pour personnes à mobilité réduite et d'un lien universel afin d'établir une connexion entre les deux complexes sportifs. Il manque également un accès entre les rues Filion et Ouimet, celui-ci doit se faire par le complexe sportif.
France Nantel	Manque de végétation au Pôle santé - Plusieurs zones minéralisées dans le Pôle santé.

Nom	Idée
Normand	Revoir le périmètre de l'affectation centre-ville, à l'ouest de la rue Melançon, à proximité du marché et contiguë au P-9, est-il possible de revoir le périmètre de l'affectation (moyenne densité), au profit de l'affectation centre-ville afin d'augmenter le nombre de logements, d'étages permis à cet endroit (entre le marché et Latour). Suggérons que ces insertions de haute densité soient construites en forme d'escalier; intégrer la modernité et la végétation dans l'architecture des bâtiments de forte densité. Être avant-gardiste.
Normand	Architecture - Permettre des étages des grande hauteur, en intégrant la verdure dans et sur les « bâtiments futuristes » et intégrer ce type de bâtiments hors normes.
Marcel	Sécurité des enfants qui vont à l'école et aménagement des corridors scolaires. - 36° Avenue corridor scolaire n'est pas délimité par un mobilier urbain, voie étroite, automobile empiète sur la voie cyclable. Il y a beaucoup d'élèves qui empruntent la voie cyclable pour marcher, donc la sécurité est un enjeu. De plus, les voitures roulent vite et en hiver c'est encore plus étroit, améliorer les corridors scolaires ou élargir la voie.
Stéphane Brière	Participation citoyenne - Appréciation de la consultation citoyenne et de la transparence de la Ville avec sa vision.
Normand	Réduire les îlots de chaleur des bâtiments - ajouter de la verdure à même les bâtiments, voir tour "végétation".
Andréanne	Création d'une communauté de voisinage comme la fête des voisins pour les échanges intergénérationnels.
Andréanne	Diversifier l'offre en logement pour les familles nombreuses - Nouveau développement: penser où vont aller les enfants dans les nouveaux quartiers ou repenser à l'offre des écoles proches.
Andréanne	Le vélo est un défi car aucun axe structurant entre les quartiers - Très hâte de voir l'aménagement des connexions entre les pistes cyclables.
Andréanne	Diversifier les plantations pour végétaliser les terrains - Éviter ou réglementer les pesticides pour cause environnementale et de santé publique.
Pat	Trottoirs - Ajuster les « baissières » afin de ne pas nuire à la circulation active, poussette et cie.
Andréanne	Nous aimons les commentaires humoristiques des communications au lieu des commentaires moralisateurs.
Réal	Difficulté de modifier mon immeuble pour augmenter les nombres de logements lorsque patrimonial.
Marcel	Subvention pour les immeubles patrimoniaux pourra nous aider à conserver le caractère d'origine du bâtiment. - Plusieurs problématiques comme la décrépitude des immeubles, car matériaux de rénovation coûteux.
Réal	Permettre les unités d'habitation accessoires est une excellente idée. - Nous attendons avec impatience cette nouvelle réglementation pour ajouter du logement supplémentaire dans notre cour arrière.
MartinDEKL	Avoir plus de C5 - Nous avons besoin de C5 et c'est bien pour l'économie et la santé d'une population.

Nom	Idée
Marcel	Sentier nature en hiver. - Les sentiers nature sont une très bonne idée. Malheureusement, en plus d'un manque d'entretien, il y a un problème d'accès en hiver. Le déneigement crée un banc de neige aux entrées qui laissent les citoyens faire de l'escalade pour accéder aux parcs. Un jour il y aura des blessures en plus de limiter l'accès. Il faudrait donc prévoir un dégagement des entrées des parcs nature afin de profiter sécuritairement de la marche sur neige durant la saison hivernale.
Marcel	Corridor pédestre sécuritaire - Les parcs nature sont un plus pour les citoyens. Il serait bon de prévoir les relier par des corridors sécuritaires, lorsque c'est possible. Marquage de rue, sans stationnement, trottoirs (déneigés en hiver svp). Sur rue, idéalement protégé par des balises. À titre d'exemple, il y aurait lieu de relier sécuritairement le parc des Roseaux, via le parc de St-Émilien, au parc Maubuisson. Ainsi on pourrait se rendre au parc du Lac-Claude.
Marcel	Que le service de l'urbanisme tienne compte de l'hiver. - Lors de l'approbation des plans du réseau de drainage, il serait fortement souhaitable de s'assurer que les grilles pour l'évacuation de l'eau sont efficaces l'hiver avec les redoux. On semble oublier que la charrue, dans les courbes, ne déneige pas jusqu'à la bordure. De ce fait, l'eau de fonte s'accumule au barrage occasionné par la neige laissée en place. Au moment du gel, la glace s'accumule de plus en plus. Dans les cas actuels, il faudrait revoir la politique de ne laisser à l'égout pluvial qu'un couvert à 4 petits trous pour les remplacer au besoin par une grille d'évacuation.
Annie N	Ajouter des arbres dans les parcs, des zones ombragées pour des pique-niques.
Annie N	Avoir une piste cyclable qui relie le boulevard de La Salette au P'tit Train du Nord.
MC	Apiculture urbaine - Permettre l'apiculture urbaine chez les citoyens ! Dans un contexte où la population d'abeilles diminue, cette initiative pourrait être salvatrice dans nos milieux urbains. Les grandes villes comme Montréal ont déjà emboité le pas et la pratique est bien encadrée : https://cultivetaville.com/fr/cartes/montreal/apiculture-urbaine .
Gabriel	Aménager un parc sur le lot 2 351 435 - Saint-Antoine - Terrain appartenant à la ville et gazonné, mais qui n'est pas utilisé ou aménagé. Déjà utilisé par les résidents comme espace de détente ou de jeu. Belle possibilité de connexion entre l'avenue du Parc et le boulevard Lachapelle.
Oleg	Mur de gabion - Svp considérez ajouter dans votre règlement la possibilité de faire un mur / clôture de gabion. Ça donne un bon look pour la propriété.
fany	Rendre le lac Jérôme baignable.
fany	Agrandir le parc du lac Jérôme pour y inclure tous les autres sentiers et toute la forêt autour.
Danielle	Activités pour les aînée - Secteur Bellefeuille pour le centre communautaire ; avoir des activités pour les aînés comme au Quartier 50.
Karine	Service de vélo électrique en partage.
Karine	Réimaginer les entrées charretières des grands boulevards (intégrer le piéton aux stationnements).
Karine	Aménagement d'un circuit cyclable pour relier la gare aux districts plus éloignés.

Nom	Idée
Karine	Réglementation du nombre de stationnements lors de nouvelles constructions (réduire, aménager et obligation support à vélo ?).
Karine 13	Entretien et promotion du parc des Grands jardins (biodiversité + espace public).
Karine 13	Création de jardins collectifs productifs.
Karine 13	Encourager l'agriculture urbaine et favoriser l'accessibilité à une nourriture de qualité et locale dans les quartiers de Saint-Jérôme.
Karine13	Cerner les déserts alimentaires et encourager les initiatives qui répondent à cet enjeu.
Karine 13	Promouvoir/créer des jardins communautaires auprès des communautés culturelles.
Karine 13	Modifier des règlements d'urbanisme en faveur de l'agriculture urbaine.
Jaiqqchosedire	Ville nourricière : plusieurs exemples.
Jaiqqchosedire	Avant de vouloir faire toujours plus, il faudrait faire mieux. Il faut aussi voir aux priorités prioritaires (ex. : manger, se loger, se vêtir) pour tous les citoyens avant de penser pouvoir développer la « ville du futur ». La pyramide de Maslow s'applique dans toutes les situations.
Jaiqqchosedire	Encourager les productions locales et développer des espaces de culture dans les places urbaines pour une proximité de l'alimentation et une meilleure sécurité et autonomie alimentaire.
Jaiqqchosedire	Développement en évitant de contenir les usages dans des zones à usage unique. Ex: faire de l'agriculture en milieu de travail (sur toit ou sur terrain ou dans stationnement) et transformer sur place les récoltes et les offrir à la cantine. Si le transport en commun permet de se rendre avec autre chose qu'une voiture individuelle pas besoin de plein de stationnements et on utilise cet espace pour verdir et cultiver.
Jaiqqchosedire	Faire un plan d'affaires et le présenter aux Jérômiens et au Jérômiennes : Partager avec la population quand, comment et avec quel argent le plan proposé par la VSJ pourra être appliqué. Pour le moment je pense que peu de gens seront contre les grandes orientations énumérées ici, mais concrètement, comment la VSJ veut y arriver?
Jaiqqchosedire	Ne pas refaire toujours les mêmes erreurs. Par exemple, lors de la réfection d'une rue ou lors d'une nouvelle construction, il ne faut surtout pas « faire pareil comme avant ». Il faut en profiter pour éviter de « capper » la ville et imperméabiliser les surfaces. Au contraire, il faut diminuer la largeur des espaces réservés à l'automobile et laisser place aux personnes, aux autres modes de transport, à la faune et à la flore.
Jaiqqchosedire	Accès à la possibilité de se nourrir obligatoire : chaque citoyen (même loyer, en chambre ou sdf) devrait avoir droit (et accès facilement) à un espace où il peut participer à se nourrir lui-même. C'est vital et fondamental.
Véronique Aubin	Autoriser l'entreposage extérieur en marge avant de la zone I-1092 pour l'équitabilité des entreprises ayant des terrains de formes exigües. Dans le cas du 255-259 Maisonneuve à usage commercial, la cour avant est de plus grande dimension que la cour arrière. De plus, 3 commerces y sont installés et il serait judicieux de pouvoir utiliser l'espace en cour avant pour un entreposage propre derrière une clôture adaptée, en remplacement des herbes hautes laissées à la dérive sur cette moitié de terrain inutilisé.

Nom	Idée
Ève	Favoriser la fête des voisins en permettant aux citoyen-nes de célébrer, de fermer un tronçon de rue, fête familiale publicisée autour. Faire une campagne avec bannières sur poteaux dans les rues passantes sur les déplacements actifs et transport collectif. En plus, journée dédiée à ces modes de transport.
Ève	Développer du logement social d'abord; réduire la détresse, prévenir et agir sur l'itinérance. Soutenir l'émergence de coops, ou fiduciaires – accès au logement social décent.
Ève	Instaurer des points de service d'autopartage à la gare interminable et divers quartiers.
Ève	Mettre le patrimoine bâti au service de la communauté, répondre aux besoins urgents comme épicerie communautaire, hébergement, refuges. Patrimoine pour la collectivité.
Ramiel25	Une piste cyclable sur le boulevard Jean-Baptiste-Rolland Ouest entre le boulevard des Laurentides et l'av. Rolland.
Alex	Aménager des sentiers qui relient des rues en traversant des parcs (ex. parc des Hauteurs et parc du Ruisseau à Lafontaine).